

N°512

du 06
JUILLET
2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P4 Pour des besoins
d'investissement

Le Trésor public togolais a bouclé un emprunt de 35 milliards Cfa

P3 Corruption et racket à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé

L'ensemble des agents de sûreté renvoyé d'ici fin 2012

** 39 agents sont déjà aux arrêts pour 60 jours, avant d'être renvoyés.*

P5 FOOTBALL/CAN 2013
Le Togo hérite
du Gabon



Photo: L'Union

Ninsao Gnofam, Ministre des Transports

P4 A la Nouvelle société cotonnière
Les cotonculteurs
touchent leurs
premiers dividendes

P3 Pour pouvoir continuer à satisfaire les retraités

Les différents taux de cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale révisés par décret

P7 Pour la fluidité du commerce et des transports
sur le corridor Abidjan-Lagos

Les acteurs formés pour mieux jouer leur rôle



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

REPUBLIQUE TOGOLAISE**Travail-Liberté-Partie****MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

=====

**DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)**

=====

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION,
LA MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE DE DEUX (02) ASCENSEURS
AU SIÈGE DE TOGO TELECOM APRES DEMONTAGE DE L'EXISTANT**

Date de lancement de l'Avis : 13 JUIN 2012

Appel d'Offres National N°051/TGT/DG/DML/PRMP

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres, un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance de deux (02) ascenseurs au siège de TOGO TELECOM après démontage de l'existant.

2. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

3. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

- a) être une entreprise régulièrement inscrite au registre du commerce ;
- b) expérience minimale de 10 ans dans le domaine similaire et disposant d'une équipe technique à Lomé;
- c) être en règle avec l'administration des impôts ;
- d) avoir des liquidités ou des facilités de crédit pour l'ensemble du marché ;
- e) avoir une structure d'intervention à Lomé.

4. Le délai d'exécution du marché est de six (06) mois à compter de la notification du marché.

5. Le dossier d'appel d'offres pourra être acheté à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 007 SPL au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé - Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : spdgtgt@togotel.net.tg

6. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de **Cinq millions Trois Cent Dix Sept Mille (5 317 000) F CFA** et déposées, sous plis fermé, au plus tard le **jeudi 12 juillet 2012 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

7. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration de la garantie de l'offre.

8. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **jeudi 12 juillet 2012 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

9. L'offre conforme évaluée la moins-disante sera retenue pour l'attribution du marché.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site Internet de TOGO TELECOM: www.togotelecom.tg ou s'adresser au Département Moyens et Logistiques, Direction Générale, sis à la Place de la Réconciliation quartier Atchanté, Tél.: 23 38 55 92 / 22 53 40 04.

La Direction Générale de TOGO TELECOM

Corruption et racket à l'aéroport international de Lomé

L'ensemble des agents de sûreté renvoyé d'ici fin 2012

* 39 agents sont déjà aux arrêts pour 60 jours, avant d'être renvoyés.

* 100 dollars ont été soutirés à l'épouse du Premier ministre à l'embarquement.

Sylvestre D.

Contre la corruption et le racket institués à l'aéroport Gnassingbé Eyadéma de Lomé en sport par les agents supposés assurer la sécurité des passagers et des lieux, l'Autorité veut user des grands moyens. La mesure commence par 18 policiers et 21 gendarmes, en service dans le poste d'inspection filtrage, pris la main dans le sac par une caméra cachée en train de racketter les passagers. Ils écoperont de 60 jours d'arrêt de rigueur et seront traduits devant le conseil de discipline pour être exclus de leurs institutions respectives, pour une durée de 3 mois. Outre les sanctions disciplinaires et statutaires, « ces agents seront d'office reversés dans leurs corps d'origine », ont indiqué les ministres Ninsao Gnofam des Transports et Dokisime Gnana Latta de la Sécurité et de la protection civile en conseil des ministres le 15 juin dernier. Ils précisent, par ailleurs, que « tous les autres agents actuellement en service à l'aéroport seront reversés dans leurs corps d'origine respectifs avant la fin de l'année en cours, puis remplacés par d'autres qui seront sélectionnés par voie de concours et sur les critères rigoureux qui seront définis ».

L'Autorité crie au scandale et au sabotage dans la mesure où, contre des espèces sonnantes, l'on peut se passer d'un contrôle pourtant indispensable conformément aux textes d'instruments de l'aviation civile internationale auxquels le Togo a adhéré. Suite à plusieurs plaintes, expliquent les deux ministres, une campagne de sensibilisation a été entreprise depuis octobre dernier en direction des forces affectées sur la plateforme aéroportuaire. Mais rien n'y fit, « le phénomène s'est au contraire amplifié », ont-ils regretté. Après des enquêtes, il s'avère que les modes d'opération pour extorquer des sous aux passagers sont en fonction des postes auxquels les agents véreux sont affectés.

Les pratiques

À l'inspection filtrage, par exemple, la pratique consiste, après le contrôle radioscopique, à exiger une fouille manuelle de bagages, en prétextant qu'elle est nécessaire, mais on s'en passerait si le passager consentait à verser de l'argent. Parfois, l'on procède, sans raison, à la rétention des documents de voyage du passager pour ne les lui restituer que lorsqu'il a versé l'argent réclamé. À l'immigration, les agents font croire aux passagers que leurs documents de voyage sont faux et réclament de l'argent pour leur accomplir néanmoins les formalités nécessaires, sans les inquiéter le moins du monde. Ceux-ci reçoivent un montant plus élevé que celui exigé pour le visa d'entrée, prétextant ne pas disposer de monnaie à rendre, obligeant leur victime à renoncer à son reliquat.

Au poste d'inspection filtrage du tri-bagage, les agents de sûreté ont désorienté la caméra de surveillance qui y est installée dans le but de pratiquer une tactique sans pareille.



Photo: L'Union

Col. Dokisime Gnana Latta, Ministre de la Sécurité

Ils se permettent ainsi de faire des rappels complaisants et tardifs de passagers sur le point d'embarquer, sous prétexte de procéder à la fouille des bagages de soute prescrite par les procédures. Une fois dans le poste, les agents réclament de l'argent au passager qui, craignant de manquer son vol, se voit contraint de leur en donner. On affirme que c'est une tactique qui a été utilisée le 1^{er} janvier 2011 pour amener l'épouse de Monsieur le Premier ministre à son départ de Lomé à verser 100 dollars, parce que n'ayant plus de CFA sur elle. Tour récemment, le 4 mai 2012, un Américain a été contraint de déboursier 20 dollars pour ne pas rater son vol AF 861.

De façon générale, il est courant de voir des agents abandonner leurs postes pour aller, d'initiative ou à la demande de tierces personnes, porter assistance à des passagers, souvent étrangers, contre rémunération. Pour ce faire, ils collectent les passeports des passagers et se rendent directement au bureau de l'immigration pour les faire cacheter, sans que les passagers se présentent devant l'agent d'immigration pour être identifiés. Une pratique aussi dangereuse et fort préjudiciable aux enquêtes judiciaires, d'autant qu'elle permet à des individus éventuellement recherchés de déjouer les services de police et d'immigration. Ahurissant et gravissime.

La réponse de l'Autorité

Au moment où Lomé aspire à devenir un hub dans la région et le faire classer à la catégorie « ONE » – avec l'augmentation du trafic, l'extension et le réaménagement de l'aéroport en cours à coût de 75 milliards de francs –, il est à la limite criminel de laisser perdurer ces pratiques. Les agents se sont si contaminés – avec des chefs de poste qui se refusent de rendre compte – qu'il faut vider la plateforme. Pour remplacer les pourris, un concours de recrutement sera institué, avec enquête de moralité. Les agents seront désignés par leur hiérarchie, sur la base de critères rigoureux proposés par le coordonnateur de l'Autorité de sûreté de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma (ASAIGE). « La probité morale, l'esprit civique et le sens de la discipline seront les dominantes de

ces critères », insiste-t-on. Ensuite, les nouveaux agents seront rapidement formés pour être en mesure d'exécuter convenablement les tâches de sûreté qui leur seront confiées. Et leur confirmation à l'ASAIGE n'interviendra que s'ils satisfont aux exigences du concours de sélection. Ce concours sera, dorénavant, le mode de sélection des agents de sûreté, en attendant une réflexion plus profonde sur les modalités de mise en œuvre des mesures de sûreté et, en particulier, les conditions de recrutement et d'emploi des agents de sûreté. Cette fois, le passager, en cas de besoin, pourra identifier les agents par le biais de plaques nominatives comportant un numéro personnel.

Outre le concours, l'Autorité de l'aéroport de Lomé met l'accent sur la communication et la sensibilisation sur les conséquences néfastes de la

corruption et des pratiques connexes au profit des agents de sûreté, des travailleurs de la plateforme, des passagers et usagers de l'aéroport et des responsables de l'ensemble des structures installées sur l'aéroport. Des affiches contre la corruption et le racket seront, par ailleurs, placardées sur des panneaux à installer à l'aéroport. Mieux encore, un système moderne de vidéosurveillance – dont les images peuvent être visionnées à distance – sera installé pouvant permettre un enregistrement automatique en continu, de jour comme de nuit. Des enregistrements à sauvegarder et à conserver sur des supports autonomes sur une durée illimitée.

Ces mesures seront complétées par la sélection et le déploiement sur tout l'aéroport d'agents de contrôle et d'investigation dépendant exclusivement de l'Autorité de l'aéroport pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de sûreté. À finish, le système de sûreté sera périodiquement soumis à un audit technique et opérationnel de façon à détecter et à éliminer d'éventuelles failles au profit de la corruption et du racket. Tout comme les agents, qui seront continuellement évalués, et dotés d'un code d'éthique et de déontologie pour la sûreté aéroportuaire. On évoque, à cet effet, un budget de 500 millions de nos francs. Vivement qu'il ne soit point l'obstacle à la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Pour pouvoir continuer à satisfaire les retraités

Les différents taux de cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale révisés par décret

Le conseil des ministres du 27 juin 2012 avait officialisé la nouvelle. « Par un réaménagement des pourcentages de cotisation affectés aux différentes branches de prestations sociales, la branche « pension vieillesse » passe à 16,5% au lieu de 12%. La part ouvrière dans cette cotisation est maintenue à 4% alors que la part patronale est portée de 16,5% à 17,5% de l'ensemble de la rémunération salariale », précisait le communiqué final.

Les cotisations sont portées à un taux global de 21,5% au lieu de 20,5%. Dans les détails du décret pris lors dudit conseil des ministres, les taux de cotisation aux différentes branches de la sécurité sociale au Togo sont ainsi révisés : 5% pour les prestations familiales et de maternité, 2% pour les risques professionnels, 16,5% pour les pensions-vieillesse. La part patronale de ces cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur aux salariés est, elle, fixée à 17,5% et répartie en 3% pour la branche des prestations familiales et de maternité, 2% pour

la branche des risques professionnels et 12,5% pour la branche des pensions-vieillesse. Quant aux entreprises dont 5% au moins du personnel sont des personnes handicapées, elles bénéficient d'une réduction du taux de cotisation de la part patronale des prestations familiales de 0,25%. Le taux de cotisation ouvrière de la branche des pensions de 4% est appliqué sur l'ensemble des rémunérations du salarié. Du coup, c'est le décret du 16 juin 2000 portant aménagement du taux des cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) qui est abrogé.

Il faut dire que la démarche vise à résoudre la question du déficit chronique de la Caisse et, par conséquent, à continuer à assurer les prestations de manière régulière aux retraités. Lequel déficit est inhérent au principe de répartition qui est appliqué pour gérer le système des pensions à la CNSS. Ce sont les cotisations sociales des travailleurs en activité qui servent à payer les prestations dues aux retraités. Or, depuis quelques temps, le nombre des

VERBATIM Par Eric J.

La moralité nous fuit

Au cours des manifestations du collectif " Sauvons le Togo ", Cst, il y eut des dégâts matériels et humains importants. Au soir, du 12 juin déjà, le bilan dressé par le collectif, organisateur des manifestations, évoquait plusieurs blessés graves dont des cas critiques, alors que les sources policières indiquaient seulement quelques blessés. C'est indéniable que les affrontements entre forces de l'ordre et manifestations ont été violents, donc condamnables.

Le 14 juin, la manifestation n'a pas eu lieu, car tous les points stratégiques ont été bouclés par la police. Dans son incapacité à poursuivre ses manifestations décrétées pour trois jours, le collectif a vite fait de lancer un appel à une journée " Togo mort " devenu très rapidement " Lomé ville morte " pour le vendredi 15 juin. En vu de faire suivre massivement ce mot d'ordre généralisé, un communiqué a été conçu très rapidement et passé en boucle sur Radio Légende FM. Il stipule, en gros, qu'au cours des manifestations du mardi 12 juin 2012, la violence policière a emporté un enfant de 6 mois. Ainsi, pour venger cette âme innocente et rendre justice à ce sang de trop versé à cause des bavures militaires, il faut que tous les Togolais sortent pour exprimer leur ras-le-bol d'un régime prêt à sacrifier le sang des Togolais pour se perpétuer.

Cela voudra dire qu'il y eut un mort après les manifs des 12 et 13 juin: c'est un nourrisson de 6 mois qui aurait succombé après avoir inhalé les odeurs piquantes de gaz lacrymogène.

Sur les antennes des chaînes de radio nationales comme étrangères, les membres du Cst réclamaient à tue-tête, un dialogue avec le gouvernement. Ainsi, le gouvernement les a invités à un échange le jeudi 28 juin à 9 heures au siège du gouvernement. Contre toute attente, et pendant que certains diplomates et des ministres attendaient, le collectif envoie un courrier pour décliner son invitation et poser des préalables. Entre autres, le Cst réclame la libération des 53 manifestants arrêtés, la restitution de leurs matériels de sonorisation saisis et pour terminer, le Cst a souhaité faire le deuil de deux morts au cours des manifestations. Il s'agit de Mme Mariette Amékoudji Améyo Yvonne (38 ans) et de Dagbé Yao (70 ans).

En aucun moment, le Cst n'a plus fait cas du nourrisson tué par gaz. A quoi a-t-il servi à faire donc ? Que recherchait-on en évoquant le décès d'un nourrisson dans une affaire hautement politique ? Quelle est donc la crédibilité des organes de presse qui l'ont relayé sans en avoir la moindre preuve ? Ce sont diverses questions que se sont posés des concitoyens après ce film politique.

La politique est-elle devenue une animosité au Togo?, peut-on se demander. Certainement que la moralité est en train de fuir les hommes politiques au Togo.



Photo: L'Union

Octave Nicoué Broohm, Ministre de la Sécurité sociale

actifs cotisants est en baisse constante pendant que celui des bénéficiaires est en augmentation permanente. Ce qui avait poussé l'Autorité à solliciter un financement de la Banque mondiale pour réaliser une étude actuarielle. Au finish, la décision du Gouvernement est le choix du bouquet n°2 proposé par l'étude actuarielle,

réaménagé par le Conseil d'administration de la CNSS. En fait, il s'est agi de reprendre 1% sur les 1,6% qui avaient été concédés aux employeurs en 2001. À l'époque, la part patronale de 18,10% était réduite à 16,5%. Le Conseil national du travail et des lois sociales en avait donné son onction.

Prévisions sur les trois prochaines années

Une moyenne de 16,08 milliards Cfa pour le service de la dette extérieure du Togo

Jean Afolabi

A côté de la dette intérieure (voir L'UNION n°511), la Direction de la Dette Publique (DDP) fait le point sur la dette extérieure du Togo. En prévisions, de 2012 à 2014, le service de la dette extérieure est estimé en moyenne à 16,08 milliards de francs Cfa (12,82 milliards en 2012, 16,30 milliards en 2013 et 19,13 milliards en 2014). Avec la précision que ce service pourra être modifié suite à des réconciliations avec les créanciers. En attendant, au 31 décembre 2011, le service de la dette extérieure en principal et en intérêts, y compris les impayés au 31 décembre 2010, s'élève à 10,64 milliards de francs Cfa, contre 36,69 milliards un an plus tôt. Soit une baisse de 71%, due au bénéfice des allègements consentis par les créanciers en 2011 dans le cadre de l'Initiative PPTE. Et en 2011, il a été payé 6,4 milliards de francs Cfa aux divers créanciers, dont 4,9 milliards de francs Cfa au titre de la gestion 2011 et 1,5 milliard de francs Cfa pour la gestion précédente. Au même moment, à fin 2011, les impayés y compris les arriérés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 4,21 milliards de francs Cfa.

Pour sa part, l'encours de la dette extérieure a connu une légère régression courant 2011, passant de 260,3 milliards en 2010 à 241,94 milliards de francs Cfa à fin 2011, soit une baisse de 7%. Cette diminution est due notamment à l'effet conjugué des tirages sur les conventions déjà signées, des remboursements et des allègements consentis par certains créanciers dans le cadre de l'initiative PPTE. Les tirages extérieurs effectués en 2011 et enregistrés dans les livres de la DDP, à partir des avis de tirages reçus des créanciers, se chiffrent à 14,1 milliards de francs Cfa, contre 42,1 milliards un an plus tôt. D'où la baisse de 66,5% qui dénote la difficulté des structures bénéficiaires à absorber les crédits. En plus des procédures de décaissements souvent longues et non maîtrisées. Tandis que les nouveaux engagements de la fin 2011 signalent huit nouveaux accords de prêts signés avec trois créanciers, pour un total de 68,81 milliards de francs Cfa, contre 35,9 milliards à fin décembre 2010. Soit une progression de 91,6%. Le Togo a aussi bénéficié des dons et appuis de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, pour un montant de 42,6 milliards de francs Cfa. Ces dons ont servi à financer plusieurs projets comme le Programme Agricole pour la sécurité alimentaire, le WAAPP (West Africa Agricultural Productivity Program), le Développement du Secteur Privé, le financement additionnel pour la réhabilitation des infrastructures (PURISE), l'apurement de la dette intérieure, le Projet de modernisation de l'enseignement technique et de

la formation professionnelle.

Qu'à cela ne tienne, la dette extérieure a évolué de 2007 à 2011. Durant les cinq dernières années, son stock est passé de 847,23 milliards en 2007 à 241,94 milliards de francs Cfa en 2011, soit une réduction de 71,39%. A cause de l'effet combiné des remboursements envers les différents créanciers, des allègements, des fluctuations des taux de change et les décaissements sur les nouveaux emprunts. A partir de 2008, elle a connu une profonde restructuration, lui permettant de bénéficier des allègements intérimaires de la part des créanciers du Club de Paris pour 213,7 milliards et des annulations d'autres créanciers pour 73,05 milliards. Ce qui a porté le montant total annulé à 286,9 milliards de francs Cfa. Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Togo a bénéficié de près de 95% de réduction du stock de sa dette extérieure, soit environ 308,4 milliards de francs Cfa, auprès des créanciers du Club de Paris, ramenant l'encours de sa dette à 11,48 milliards à fin 2011, contre 197,67 milliards de francs Cfa trois ans plus tôt, de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) qui lui a engendré une annulation d'environ 357 milliards de francs Cfa auprès de la Banque Mondiale et de la BAD.

Le taux d'endettement a donc nettement chuté, passant de 69,86% en 2007 à 13,90% en 2011. Le service annuel moyen est estimé à 92,13 milliards et est passé de 323,85 milliards en 2007 à 10,64 milliards de francs Cfa en 2011, soit une baisse de 96,71%. Quant au ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services, il suit une tendance baissière, passant de 71,65% en 2007 à 1,49% en 2011, d'où le taux annuel moyen de 19,13%. A la suite du point de décision de l'initiative PPTE, ce ratio a demeuré en deçà de la norme de 20%, ce qui dénote que les exportations permettent de couvrir les dépenses affectées au service de la dette.

Il faut noter que le Togo a connu plusieurs mécanismes de restructuration du service de sa dette extérieure, à travers douze Clubs de Paris. Avec le Club onze, il a bénéficié en 2008 du traitement de Cologne qui lui consacre une annulation de 90% en valeur actualisée du service de sa dette et de 10% de rééchelonnement. Le Club douze correspond à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en décembre 2010 (annulation du stock de la dette pré-date butoir auprès des créanciers du Club de Paris pour environ 308,4 milliards). Seules les dettes post date butoir et à court terme font l'objet de paiement. Et l'annulation totale du stock de la dette pré-date butoir auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et de la Banque Africaine de



Adji Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

Développement d'environ 357 milliards.

Des négociations sont en cours avec les créanciers non membres du Club de Paris pour avoir des traitements comparables. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le pays est sorti de la zone où ses engagements n'étaient pas honorés, entraînant des impayés considérables. Désormais, à la place des transferts nets négatifs jusqu'à fin 2008, les flux nets sont positifs depuis la reprise de la coopération en 2009 et le bénéfice du traitement du flux pendant la période intérimaire.

En rappel, le portefeuille de la dette extérieure est majoritairement composé des créances envers les multilatéraux, compte tenu des recommandations du FMI à ne contracter que des emprunts hautement concessionnels et du fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite. Par définition, le service de la dette est le principal remboursé ou à rembourser, ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions), payées ou à payer pendant une période donnée. Alors que l'encours de la dette est le montant, à une date donnée, des décaissements de dette non encore remboursés.

Besoins de liquidités bancaires

Encore 45 milliards Cfa injectés dans le circuit togolais

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a de nouveau procédé, valeur 3 juillet 2012, à une injection de liquidités d'un montant de 525,000 milliards de francs Cfa. Cette opération arrive à échéance le 9 juillet, indique un communiqué de la Banque centrale. L'opération a enregistré la participation de 39 établissements de crédit provenant des 8 places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0900% et 3,1872%.

A la Nouvelle société cotonnière

Les cotonculteurs touchent leurs premiers dividendes

Pour une fois, depuis trois ans qu'ils sont actionnaires à la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), les producteurs de coton touchent des dividendes. L'annonce a été faite mardi à Lomé à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de cette nouvelle société mixte. Le bénéfice réalisé à l'exercice 2011 était de 976 millions de francs Cfa. L'assemblée générale a décidé d'en distribuer 420 millions de francs, dont 40% aux producteurs représentant leur participation au capital social, a expliqué Kokou Djagni, Directeur général de la NSCT. Le reste du bénéfice, soit 552 millions de francs, est reporté sur l'exercice 2012 pour, notamment, constituer un fonds propre à la société et lui permettre également de poursuivre le renouvellement de l'outil de production.

La Nouvelle société cotonnière est



Kokou Djagni, Directeur général de la NSCT

constituée à 60% par l'Etat et à 40% par les producteurs représentés par la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (FNGPC), au sein de laquelle se retrouvent plus de 3000 groupements. En 2009, l'année de sa création, la société a fait un déficit de 262 millions de francs. L'année suivante, elle a réalisé un premier résultat positif de 370 millions de

francs qui a été reporté sur l'exercice 2011.

Dans le but de redynamiser la filière coton de manière durable, la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) a été créée le 23 janvier 2009, en lieu et place de la Société togolaise de coton (SOTOCO) dissoute. La nouvelle société s'en est sortie la première année avec seulement 28.000 tonnes de coton, le pire tonnage réalisé par le Togo. La campagne suivante a produit 46.000 tonnes, soit 6 tonnes au-delà de la prévision. La campagne 2011-2012 a produit 79.000 tonnes, dont les producteurs viennent d'en toucher le fruit. L'ambition, d'après le directeur général, c'est de porter le Togo à son niveau d'antan de 180.000 tonnes dans les périodes phares, sinon à son potentiel de 200.000 tonnes dans les années à venir.

Pour des besoins d'investissement

Le Trésor public togolais a bouclé un emprunt de 35 milliards Cfa

La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) vient de boucler, pour le compte du Trésor public togolais, l'émission d'obligations d'un montant de 35 milliards de francs Cfa. L'opération a enregistré 28 participations sur 6 des 8 huit places de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Sa valeur nominale unitaire était de 10.000 francs, aux prix d'émission multiples, a indiqué la Banque centrale. Le nombre de titres émis était de 3 millions d'obligations, pour une durée de 5 ans – échéance finale au 18 juin 2017 – avec 1 an de différé. Le remboursement du capital

s'effectuera annuellement sur les quatre années suivantes en quatre tranches égales, au taux fixe de 6,5% l'an.

L'opération a été clôturée le 19 juin 2012, avec succès, au taux de couverture du montant en adjudication de 154,88% correspondant à des montants proposés de 46,464 milliards de

francs. Le montant total retenu pour le compte du Trésor togolais a été de 35 milliards de francs, soit 75,33% du taux de couverture. Ils proviennent, entre autres, à hauteur de 14,652 milliards du Bénin, de 10,412 milliards du Togo, de 6,400 milliards du Burkina Faso ou encore de 1,000 milliard de francs du Mali.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA Les banques togolaises enregistrent 14 milliards Cfa à la 3è semaine de juin

Sur un total de 90,673 milliards de francs Cfa de prêts enregistrés sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 20 au 26 juin 2012, les banques et établissements de crédit du Togo en ont effectué un montant de 14,000 milliards de francs, contre 11,523 milliards de francs pour les emprunts sur un total de 90,673 milliards. Sur l'ensemble de l'Union, ces opérations ont été assorties d'un taux moyen pondéré de 4,58% et d'un taux minimum de 3,25%. Le taux maximum était fixé à 7,00%.

Les prêts enregistrés par les établissements du Togo étaient à une semaine – pour 11,000 milliards – et à deux semaines, pour 3,000 milliards. Les emprunts étaient notamment à un mois pour 6,023 milliards. A une semaine, les prêts étaient assortis d'un taux moyen pondéré de 3,86%, d'un taux minimum de 3,25% et d'un taux maximum de 7,00%. A deux

semaines, ces mêmes taux étaient fixés respectivement à 5,94%, à 4,50% et à 6,25%. A un mois, le taux moyen pondéré pour les emprunts était de 5,30%, le taux minimum de 4,50% et le taux maximum de 6,00%.

En termes de prêts, les banques ivoiriennes ont enregistré des prêts de 28,500 milliards de francs, contre 29,000 milliards pour les emprunts. Celles du Bénin ont enregistré 23,323 milliards pour les prêts et 11,800 milliards pour les emprunts. La Guinée-Bissau n'a enregistré aucune opération, tandis que les établissements du Mali n'ont enregistré que des emprunts, à hauteur de 2,500 milliards. Mais, en emprunts, les banques et établissements du Sénégal ont enregistré un maximum de 36,700 milliards sur le total de l'Union de 90,673 milliards. Ces emprunts étaient également à 6 mois, assortis des taux respectifs et uniques de 4,75%.

REPÈRES

Dans l'espoir d'un environnement plus vivable

Le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières a organisé le mardi 3 juillet à Lomé une conférence de presse, destinée à la restitution des grandes lignes de la conférence de Rio+20. La rencontre a pour objectif de permettre aux journalistes de relayer l'information au niveau des populations.

L'entretien a été animé par le ministre de tutelle, Kossivi Ayikoé. L'orateur a annoncé que ce rendez-vous a connu la participation de 130 chefs d'Etats de par le monde et des délégations de différents pays. Selon lui, le Togo a été représenté par une délégation de 15 personnes issues des ministères des Affaires étrangères, de l'Environnement et des Ressources forestières, de la Planification, du Développement et de l'Aménagement territorial. Etaient également présents, des délégués de l'Assemblée nationale, de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) et des Organisations de la Société Civile. Il était question au cours de ces assises, selon le conférencier, de s'assurer d'un engagement politique renouvelé des Etats en faveur du développement durable. Il s'agissait aussi de mettre en exergue les progrès et les lacunes à combler en vue d'un développement durable. Les participants ont par ailleurs exploré les voies et moyens pour affronter les nouveaux défis mondiaux qui surgissent et proposer une feuille de route pour les vingt prochaines années. Le ministre Ayikoé a exprimé sa satisfaction pour le fait que la conférence de Rio+20 a permis aux pays en voie de développement et développés de trouver un consensus sur leurs points de divergences. Il a dit qu'il était plus question pour l'Afrique de parler de la transformation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en une autorité globale et chef de file pour l'environnement. Il a aussi évoqué le plaidoyer des pays africains de savoir concrètement les conclusions des prises de décisions concernant leur mode de financement. Le ministre a confié que les discussions étaient très houleuses et ont abouti à un compromis avec 30 experts de l'environnement qui ont promis de faire des propositions concrètes d'ici 2 ans concernant ces prises de décisions. M. Ayikoé a précisé que la conférence de Rio + 20 s'est révélée comme une réunion de planification et de protection de l'environnement pour un développement durable. La politique de l'économie verte a été préconisée pour combler les différences technologiques entre les pays développés et en développement. Le Togo a été honoré à cette conférence par un prix offert par les Nations Unies à une vingtaine de récipiendaires sur 800 candidats présentés. Ce prix dit d'encouragement est allé à la communauté "Ando Kpomé" soutenue par une ONG qui a obtenu le prix équateur pour la bonne protection de sa forêt communautaire d'une superficie de près de 100 hectares. Pour conclure le ministre a invité les journalistes à s'intéresser plus aux questions de l'environnement dans leurs différents organes, et à faire des propositions et critiques sur les contenus des informations mises à leur disposition.

Lutte internationale contre la drogue et le crime

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) en collaboration avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), l'Interpol, l'Union Européenne et le Canada a organisé les 3 et 4 juillet à Lomé, une rencontre internationale annuelle de la Plate-forme du projet AIRCOP.

Cette réunion a regroupé les experts de lutte contre la drogue d'Amérique, d'Europe et d'Afrique. Elle a permis de présenter les résultats réalisés jusqu'ici en matière de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires du projet AIRCOP. Les aspects liés au développement du protocole d'accord interinstitutionnel, l'attribution des locaux aux aéroports et la nomination de leurs personnels ont été vulgarisés au cours des échanges. Chaque pays a également fait l'état des lieux du trafic de drogue dans l'aéroport sélectionné et le plan de travail annuel. Il s'est agi aussi d'identifier à travers l'Interpol, le type d'information à diffuser après l'interception d'un convoi de drogue. Les participants ont renforcé leurs capacités à travers cette réunion, pour rendre plus efficace la lutte et la répression des crimes de trafic de drogue. La plate-forme du projet AIRCOP vise à mettre dans les aéroports, des Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic (CAAT) pour réduire considérablement l'activité des trafiquants. Ouvrant les travaux, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Gnama Latta, a signalé que le Togo à l'instar des autres pays de la sous-région ouest-africaine n'est pas épargné du fléau de la drogue. Il a indiqué que le Togo a engagé une lutte implacable contre le phénomène comme en témoignent les importantes saisies opérées ces dernières années par les services de répression. Il a remercié tous les partenaires impliqués dans la lutte contre ce phénomène. Le coordinateur international AIRCOP, ONUDC, Marc Vanhulle, a précisé que le trafic illicite de drogue, prend de proportions inquiétantes, c'est pourquoi des initiatives doivent être multipliées pour traquer les malfrats. Il a encouragé le Togo à travailler davantage pour empêcher aux trafiquants de transformer le pays en une plaque tournante pour l'acheminement des stupéfiants vers les autres pays. Une Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) a été inaugurée à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé. Elle est composée de deux salles, équipée du matériel adéquat et sera dotée d'un personnel compétent pour traduire dans les faits les actions de la AIRCOP. C'était en présence du ministre de la Sécurité et des différents partenaires de lutte anti-traffics présents à Lomé.

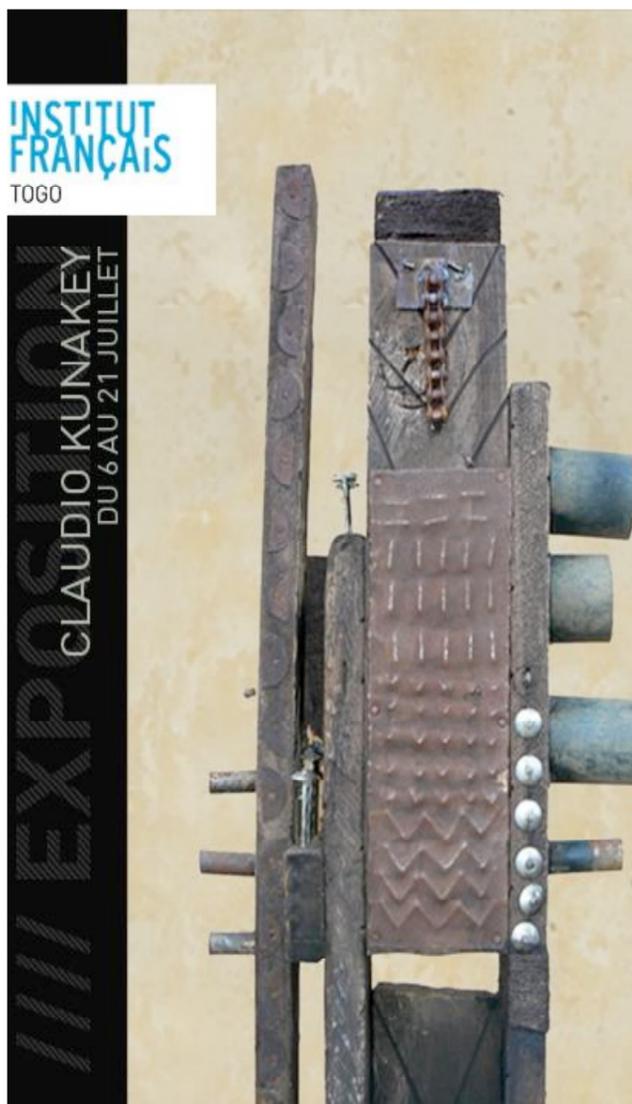
Arts plastiques

Le pourquoi du pourquoi par Claudio Kunakey à l'Institut Français

L'artiste plasticien Claudio Kunakey organise une exposition de ses œuvres à l'Institut Français depuis hier jeudi soir. Intitulée "Pourquoi pourquoi II", l'exposition porte sur des questions d'ordre existentiel, "des interrogations fondamentales sur l'existence qui

repose très souvent sur des objets de récupération, du recyclage de déchets issus de l'activité humaine, une sorte de déclinaison du thème de la mort qui passe par le fait de re-donner vie à ce qui est mort.

"A base de tous supports et tous matériels nous embellissons le



[l'artiste] plongent dans une tension permanente", selon Déo Laïson, "juriste critique d'arts". Cette "angoisse existentielle" guide donc l'esthétique de l'artiste et "explose" en couleurs et en formes.

La mort, la vie, le néant, l'espace et le temps sont des thèmes récurrents que visite Claudio Kunakey, auteur déjà de plusieurs expositions. L'art de Kunakey

monde et portons un plus à l'art. J'estime que 90% des déchets ainsi recyclés, retrouvent une nouvelle vie et je crois qu'il est de bon de travailler dans ce sens", souligne le plasticien sur son site. Il s'y dégage un art polymorphe qui part de la sculpture en passant la peinture et qui frise par moment le design.

Exposition du 6 au 21 juillet.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Littérature numérique

Guide de la twittérature et Guide Twitter pour les non initiés

TwitteratureTFO, chaîne de télévision éducative et culturelle de l'Ontario français (Canada) a publié au printemps 2012 un guide pédagogique de la Twittérature librement téléchargeable (9 pages, en pdf). Qu'est-ce que la twittérature ? L'Institut de twittérature comparée en délivre cette définition : une " utilisation de la plate-forme de micro-blogging Twitter à des fins de création littéraire " et donc un " ensemble des textes littéraires publiés dans Twitter sous forme de gazouillis (tweets) ". Ce guide propose un cadre de référence pour créer et imaginer des textes littéraires avec Twitter en particulier avec un public jeunes. Particularité de ce guide : délivrer des conseils pour rédiger un tweet-slam... Bref,

reposer messages sur Twitter pour concevoir un slam (déclamation de textes poétiques). Le guide guide pédagogique de la Twittérature a été élaboré à l'occasion du concours Twittérature 2012 lancé par la Chaîne TV. Pour en savoir plus sur la twittérature, on peut également ces articles de NetPublic.fr.

Guide Twitter pour les non initiés En complément, TFO propose de télécharger le guide Twitter pour les non initiés (19 pages, en pdf). Ce dossier permet d'appréhender l'utilisation de Twitter pas à pas pour un projet à dominante pédagogique (apprentissage, formation, univers scolaire...) tout en délivrant des clés de compréhension de ce qu'est Twitter et de ses pratiques.

Religion

Entre consternation et dérision, des cathos s'insurgent contre la série télé Inquisitio

La série d'été Inquisitio proposée par France 2 et dont les deux premiers épisodes ont été diffusés mercredi 4 juillet, met en émoi une partie des catholiques. Tout en reconnaissant la période "difficile" que constitue l'Inquisition dans l'histoire de l'Eglise catholique, ils contestent l'image caricaturale que donne cette fiction de l'institution au 14ème siècle.

Le porte-parole de la conférence des évêques de France lui-même a réagi. Dans un communiqué publié mercredi, Mgr Bernard Podvin écrit: "Je pleure et m'indigne de songer qu'à l'audimat, beaucoup risquent de se croire instruits par cette manière tendancieuse d'honorer l'histoire humaine et religieuse...". "Plusieurs universitaires médiévistes, peu suspects de complaisance envers l'Eglise catholique, nous disent combien ils sont atterrés par cette série", assure-il et de citer "entre

autres points scandaleux, le traitement indigne réservé à la grande mystique Sainte Catherine de Sienne". C'est en effet ce dernier point qui est le plus attaqué par les catholiques.

Frigide Barjot, chroniqueuse et catholique militante dénonce "une nouvelle et grossière charge anti-catholique". Récusant l'image de "véritable terroriste bactériologique de la peste, qui n'hésite pas à répandre la mort", donnée à Catherine de Sienne par le feuilleton, elle se dit "bouleversée par ce mensonge outrageant sur la personne de la Sainte, théologienne mystique, patronne et docteur de l'Eglise, qui passa sa vie à tenter de la réunifier autour d'Urbain VI, par sa prière et ses inlassables recommandations de paix - et de demandes de grâce pour les hérétiques condamnés par l'inquisition".

www.lemonde.fr

Patrimoine

Les vandales islamistes d'Ançar Dine dans le collimateur de la Francophonie

La bêtise frise en ce moment le sommet au Mali. Et la civilisation ne saurait tolérer cette situation de barbarie qui frappe à nos portes. L'Afrique subsaharienne menacée par une islamisation ignorante et sauvage. Le 21ème siècle serait-elle le siècle de l'islamisme en Afrique au sud du Sahara ?

Pendant que se tient le Forum de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a condamné avec la plus grande fermeté les destructions d'édifices religieux à Tombouctou. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie exige l'arrêt immédiat de toute destruction dans la cité des "trois cent trente-trois saints".

Ces destructions succèdent aux disparitions de documents dérobés à l'Institut des hautes études et de

recherche islamique Ahmed Baba et d'autres institutions de Tombouctou. Il s'agit désormais de ne pas laisser un conflit armé détruire l'héritage culturel mondial que constituent les nombreuses merveilles de Tombouctou.

Un projet de résolution sur le patrimoine de Tombouctou doit être examiné par l'Assemblée générale de l'APF le 12 juillet prochain, réunie à Bruxelles.

L'APF a suspendu sa section malienne en mars dernier suite au renversement de l'ordre constitutionnel dans ce pays. Elle a en outre fermement condamné les événements qui se déroulent dans le Nord Mali depuis janvier 2012 et dont les conséquences sont dramatiques pour les populations.

Pour la fluidité du commerce et des transports sur le corridor Abidjan-Lagos Les acteurs formés pour mieux jouer leur rôle

Malgré les campagnes de sensibilisation, les biens et les personnes continuent de subir les tracasseries aux frontières. Les Chefs d'Etat et de gouvernement dans plusieurs rencontres sous-régionales depuis bien des années en ont fait la clé de leur discussion. Mais jusque-là, les solutions tardent toujours à se concrétiser. Des projets s'élaborent aussi dans ce sens comme celui de 2003. Il vise à mettre en place plusieurs composantes. Dénommé, «Programme de Facilitation du Commerce et du Transport le long du Corridor Abidjan-Lagos» (PFCTAL), il est financé par la

PIB régional. Raison pour laquelle les gouvernements des cinq pays s'engagent à tout mettre en œuvre pour exploiter un tel potentiel en vue d'un meilleur développement socio-économique de la sous-région.

Des obstacles réels à la libre circulation

Le programme vise à supprimer les obstacles au commerce et au transport, présents dans les ports et sur les routes du corridor côtier Abidjan-Lagos.

A maximiser les recettes douanières tout en allégeant les formalités, les délais

dans la sous-région», selon un spécialiste des transports à la Banque mondiale.

Pour cela, ajoute-t-elle, «un ensemble de réformes douanières et des frontières sera mis en œuvre le long du corridor. Les résultats de ces actions seront mesurés et suivis de près pour faire en sorte que les principaux obstacles qui entravent la véritable et authentique intégration régionale soient réduits au minimum».

Ainsi, bien que le projet soit centré sur la facilitation du commerce, il prendra plusieurs mesures pour remédier aux risques de corruption en menant les actions comme l'amélioration du système de compte-rendu interne des douanes, l'amélioration de la transparence, la simplification et l'harmonisation des procédures douanières dans le but, entre autres, de réduire les opportunités de sollicitation de pots-de-vin aux points de passage frontaliers, le contrôle et la dénonciation publique du nombre des blocages routiers illicites et des points de corruption dans le corridor.

La transparence est souvent facilitée par l'amélioration de la communication, la connaissance et le partage d'information. A cette fin, un programme ciblé mais exhaustif de communication en cours de définition sera mis en vigueur et exécuté pendant la durée de vie du projet.

Comme résultats attendus du Programme de Facilitation du Commerce et du Transport le long du Corridor Abidjan-Lagos, on peut noter une meilleure qualité des transports avec une baisse des tarifs, une diminution des coûts pour les transporteurs, ce qui favorisera une meilleure compétitivité entre les sociétés de transport et, partant, une meilleure qualité de service, une augmentation des échanges

d'acheminement des marchandises et en unifiant les tarifs.

On note de gros intérêts en jeu pour l'industrie du transport par camion tels que le système de file d'attente qui limite la concurrence. Dans le même ordre d'idée, on déplore aussi un nombre excessif de contrôles autorisés et non autorisés, de points de contrôle et de barrages routiers et des retards



dans les principaux points de passage des frontières en raison d'une gestion inefficace des diverses agences et du mauvais état des infrastructures de passage.

Remédier radicalement à la situation

«Le nouveau programme va donc contribuer à mettre en place des systèmes de commerce et de transport beaucoup plus efficaces, et à mettre en application et harmoniser les réglementations

commerciaux et une intégration des entreprises locales dans les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial.

Il faut aussi ajouter l'amélioration de l'efficacité du Corridor Abidjan-Lagos qui pourrait avoir une incidence positive sur les exportations ainsi que les importations dans la sous-région.

La principale contribution sociale du Projet est la fourniture d'une facilitation du commerce et du transit de base à améliorer l'accès



Hervé Assah, Représentant Résident de la BM au Togo

régional et la mobilité des marchandises et des personnes qui traversent le corridor Abidjan-Lagos. Comme résultats sociaux du PFCTAL liés à la lutte contre la pauvreté non des moindres à savoir les opportunités de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus dans les zones rurales et urbaines, la fourniture d'un accès au transport et services par tout temps, le développement d'un accès aux infrastructures visant à promouvoir la croissance de petites villes et de villages, mise en relation des produits d'exportation et d'importation avec les marchés.

Le projet profitera également aux femmes, aux hommes et aux

anciens en répondant à leur besoin de mobilité en leur fournissant à tous un meilleur accès aux services sociaux de base (santé, école, administration) et aux marchés.

Des Postes Frontières Communs pour faciliter la circulation

Il faut rappeler que déjà en 2003, la CEDEAO et l'UEMOA ont adopté le programme de facilitation du transport et du transit routiers régionaux visant à promouvoir le commerce intra régional et faciliter la circulation transfrontalière. Ce programme donne priorité aux corridors côtiers. Et le corridor Abidjan-Lagos a été identifié

comme étant l'un des corridors prioritaires en ce qui concerne le développement économique et social dans la sous-région en raison de son économie qui touche une population très nombreuse.

Etape finale de la modernisation du transport et du transit sur les corridors routiers en Afrique de l'ouest, le programme de facilitation prévoit également la mise en place de sept postes frontières communs (PFC) dont quatre sur le corridor Abidjan-Lagos. Le tout premier a été récemment inauguré entre le Togo et le Burkina Faso à Cinkassé. Sa mission : rationaliser les passages aux frontières qui constituent pour l'heure une importante source de retard dans les transports.

Mais en attendant la construction des PFC, des comités de facilitation du transport et du transit routiers nationaux sont mis en place dans le cadre du renforcement du cadre institutionnel. Trois niveaux sont identifiés : à l'échelle des pays, les comités nationaux de facilitation (CNF), à celle des frontières, les comités de gestion des corridors transfrontaliers, et à celle de la sous-région, le comité régional de facilitation du transport et du transit routiers inter Etats. Chaque pays du corridor a institué ou révisé son CNF l'année dernière.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1119 DE LOTO BENZ DU 27 JUIN 2012

Le tirage de Loto benz de ce mercredi 04 juillet porte le N°1120

La semaine dernière, la LONATO a fait la joie de nombreux parieurs qui ont eu le bonheur de remporter différentes sommes d'argent, en jouant au Loto Benz. A l'intérieur du pays, ce sont les villes de **BADOU** et **NOTSE** qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés lors du tirage précédent.

En effet, l'opérateur **2107** de l'agence **BADOU**, a recensé un lot de **500.000F CFA**

A **NOTSE**, c'est un lot de **750.000F CFA**, gagné auprès de l'opérateur **2226**, qui a fait le bonheur d'un parieur.

La ville de **LOME**, n'est pas en reste avec plus de **10 millions** de francs remportés par plusieurs parieurs.

Il s'agit d'un lot de **750.000F CFA**, d'un gros lot de **1.250.000F CFA**, un d'un gros lot de **1.350.000F CFA**, d'un super gros lot de **2.500.000F CFA** et d'un maxi gros lot de **5.000.000F CFA**, répertoriés respectivement sur les points de vente **7156, 7001, 7723, 7050 et 7700**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1120 de LOTO BENZ du mercredi 04 JUILLET 2012

Numéro de base

88

27

46

26

63